

11/06075-00

Le 02 juin 2023

Pour tout renseignement, contactez :

**CCM SEINE OUEST**  
41 RUE DE BEZONS  
92400 COURBEVOIE  
Tél: 01 41 16 16 84  
E-mail: 06075@creditmutuel.fr

PASAPAS  
CHEZ MME LEMOING  
30 RUE DE VISIEN  
92400 COURBEVOIE

C IRD 11/06075



## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Délivrée pour satisfaire à l'obligation d'assurance imposée par les articles L. 321-1, L. 321-7 et L. 331-9 à L. 331-12 du code du sport, et en application des articles D. 321-1 à D. 321-5, D. 331-5, R. 331-6 à R. 331-17-2 et A. 331-25 du code du sport

Nous soussignés ACM IARD S.A., 4, RUE FREDERIC-GUILLAUME RAIFFEISEN, 67000 STRASBOURG, certifions que  
PASAPAS  
CHEZ MME LEMOING  
30 RUE DE VISIEN  
92400 COURBEVOIE,

qui déclare avoir un effectif global de 250 adhérents en date du 01/09/2023, est titulaire du contrat Multi Asso Crédit Mutuel 056004202 garantissant conformément aux textes cités en référence, dans la limite de ses **Conditions Générales Multi Asso Crédit Mutuel, Intercalaires et Conditions Particulières et des garanties détaillées dans le tableau « Garanties » ci-dessous**, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison de dommages causés à des tiers du fait de son ou de ses activité(s) associatives(s) détaillées ci-dessous :

- **Randonnée pédestre**

**Les montants de garanties accordés au titre de cette garantie s'exercent à défaut ou après épuisement des montants de garantie du contrat souscrit par la Fédération ou le groupement sportif auquel l'association est éventuellement affiliée et visant à couvrir la responsabilité civile des associations affiliées et/ou leurs licenciés.**

Sont également garanties au titre de la Responsabilité Civile Association, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile du fait :

- de l'organisation des manifestations récréatives exceptionnelles suivantes, en cohérence avec son objet et ses activités déclarées :
  - repas, bals, banquets, lotos, karaoké, kermesses, fêtes de charité, festivités ou rencontres diverses, spectacles divers, expositions et vide-greniers,
  - de moins de 1.000 personnes présentes en même temps dans un espace clos ou délimité par un périmètre de sécurité, ayant obtenu les autorisations des pouvoirs publics imposées par la réglementation en vigueur, dont la durée n'excède pas 5 jours consécutifs et ne comprenant pas la participation de véhicules (sauf véhicules ouvriers/suiveurs).

Page 1/2



- de l'occupation temporaire de locaux ou d'emplacements prêtés ou loués pour une durée inférieure ou égale à 15 jours consécutifs (en tant qu'organisateur de manifestation ou de participant).

**Montants garantis :**

Responsabilité civile Générale	Acquis
	<b>Plafonds par sinistre</b>
- Dommages corporels	8 000 000 EUR
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 EUR
• dont dommages subis par le véhicule utilisé lors des besoins du service	10 000 EUR
- Dommages immatériels non consécutifs	75 000 EUR
<b>Garanties annexes :</b>	
- Occupation temporaire de locaux	4 500 000 EUR
	<b>Plafonds par sinistre et par année d'assurance :</b>
- Faute inexcusable et maladie professionnelle / Maladie professionnelle non reconnue	1 500 000 EUR
- Intoxications alimentaires	1 000 000 EUR
- Atteintes accidentelles à l'environnement	600 000 EUR
- Vols par préposés	15 000 EUR
- Biens confiés	10 000 EUR
Responsabilité civile Produit	Acquis
	<b>Plafonds par sinistre et par année d'assurance :</b>
Tous dommages confondus	2 000 000 EUR
dont :	
- Dommages immatériels non consécutifs	200 000 EUR
- Frais de retrait	Non acquis
- Frais de dépose/repose	Non acquis
Responsabilité civile Professionnelle	Non acquis
Responsabilité des Dirigeants	Plafond par sinistre et par année :
	50 000 EUR

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, résiliation ou annulation postérieure à sa date d'établissement, pour la période du 01/09/2023 au 01/09/2024.

ACM IARD S.A.